

**CONVENTION DE COMPTE DE TITRES
INSCRITS SOUS FORME NOMINATIF PUR**
Formulaire d'adhésion

N° d'identification Société Générale : () /

DOCUMENT A COMPLETER, DATER, SIGNER ET RETOURNER

Je soussigné(e) ⁽¹⁾, _____

Représenté(e) par : _____

Agissant en qualité de ⁽²⁾ : _____

né(e) le ⁽³⁾ : ___ / ___ / _____ (JJ / MM / AAAA) Commune de naissance : _____

Code du département de naissance : _____ Pays de naissance : _____
(pour les personnes nées en France)

Demeurant ⁽³⁾ : _____

Pays de résidence fiscale (cocher la case) : France Pays de l'EEE Pays tiers (hors EEE)

Option pour le prélèvement forfaitaire libératoire sur dividendes et autres distributions⁽⁴⁾ : Oui Non
(pour les résidents fiscaux Français uniquement)

Adhère à la présente convention, qui se compose des conditions générales et de ses annexes.

Cette convention entrera en vigueur pour une durée indéterminée, **à réception des documents suivants que vous voudrez bien nous retourner à l'aide de l'enveloppe T ci-jointe** :

- Le présent formulaire d'adhésion, daté et signé,
- Un Relevé d'Identité Bancaire *(pour les comptes ouverts en France)* ou un justificatif émis par votre banque mentionnant vos coordonnées bancaires complètes *(pour les comptes ouverts hors de France)*,
- La copie recto/verso de deux pièces d'identité ⁽³⁾ :
 - **Pièce d'identité n°1** : carte nationale d'identité ou passeport, ou carte de séjour, ou carte de résident en cours de validité,
 - **Pièce d'identité n°2** : (différente de la première) carte nationale d'identité ou passeport ou carte de séjour ou carte de résident en cours de validité, ou permis de conduire ou livret de famille ou extrait d'acte de naissance.

Ultérieurement, en cas de changement d'adresse ou de coordonnées bancaires, nous vous invitons à effectuer vos mises à jour via le site Internet www.nominet.socgen.com (Rubrique "Données personnelles"). Vous pouvez également nous les faire parvenir par fax au +33 (0)2 51 85 62 15 ou par courrier à l'adresse indiquée au bas de ce formulaire.

Date : ___ / ___ / _____

Signature :

Pour nous écrire :
SOCIETE GENERALE - SECURITIES SERVICES
SGSS/GIS/RSP
32 rue du champ de Tir – BP 81236
44312 Nantes cedex 3
FRANCE

(1) **Loi informatique et libertés** : Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent document sont obligatoires pour l'ouverture du (des) compte(s) et / ou la mise à disposition des produits et services souscrits ce jour. Elles pourront être utilisées pour des besoins de gestion de la relation bancaire, la sélection des risques, la prospection, l'animation commerciale et la réalisation d'études statistiques et patrimoniales. Elles pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées par la Société Générale à ses partenaires, courtiers et assureurs, ainsi qu'aux personnes morales du Groupe Société Générale, ses sous-traitants et prestataires établis dans ou en dehors de l'Espace Économique Européen. Les transferts de données rendus nécessaires interviennent dans des conditions et sous des garanties propres à assurer la protection de vos données personnelles. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression relatif aux données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez également vous opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement. Ces droits peuvent être exercés auprès du service ayant recueilli ces informations. Vous disposez également d'un droit d'opposition à ce que vos données soient utilisées à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir dès à présent ou à tout moment ultérieurement.

(2) **Cas particuliers** : voir "modalités particulières" en annexe des conditions générales de la présente convention.

(3) La Société Générale, en tant qu'établissement payeur et teneur de compte, est tenue d'obtenir des titulaires la justification de leur identité, notamment de leur date et lieu de naissance s'il s'agit de personnes physiques ainsi que de leur domicile réel ou siège social (art 76 annexe 2 du CGI et Art. 322-79 du RG de l'AMF). D'autre part, la Société Générale est soumise à une obligation de vigilance renforcée dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (R 563-1 du CMF).

(4) L'option est prise en compte pour l'ensemble des distributions éligibles à l'abattement de 40% à compter de la réception du bulletin par nos services. **Attention**, l'option pour le prélèvement forfaitaire entraîne la perte du bénéfice des abattements et crédit d'impôts pour l'ensemble des distributions, y compris celles soumises au barème de l'impôt sur le revenu.